



N° d'ordre : 20250828-02DBC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU
Séance du 28 aout 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août à dix heures, les membres du Bureau de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Christophe GREFFET, Président.

Communes	Membres élus	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Communes	Membres élus	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
Bey	GENTIL Michel	X			Mézériat	DUPOIT Guy	X		
Chanoz-Châtenay	MORANDAT Olivier	X			Pont-de-Veyle	MICHEL Luc	X		
Chaveyriat	RAPY Gilles	X			Saint Genis-sur-Menthon	GREFFET Christophe	X		
Crottet	LHÔTELAIS Jean-Philippe	X			Saint Jean-sur-Veyle	RENOUD-LYAT Agnès	X		
Grièges	GREMY Annick		X		Vonnas	GIVORD Alain	X		
Laiz	SCHAUVIN Sébastien	X							

Envoi de la convocation : 21/08/2025

Affichage de la convocation : 21/08/2025

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres présents : 10

A l'unanimité, Monsieur GIVORD est désigné Secrétaire de séance.

OBJET	Demandes de subventions pour le poste de chargée de mission coordination transversale dans le cadre du PCAET
-------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20200615-01DCC du Conseil communautaire du 15 juin 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au profit du Bureau communautaire et notamment pour procéder aux demandes de subvention ;

Vu la délibération n°20210927-03DCC du Conseil communautaire du 27 septembre 2021 adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes de la Veyle ;

Vu la délibération n°20250602-18DCC du Conseil communautaire du 02 juin 2025 créant le poste de chargé de mission coordination transversale ;

Considérant que l'Etat a mis en place, dans le cadre des aides du Fonds Vert 2025, une mesure spécifique pour financer les actions des PCAET des intercommunalités ;

Considérant la fiche action n°36 du PCAET de la Veyle relative au pilotage et à l'animation du PCAET ;

Considérant qu'un poste de chargé de mission coordination transversale aura pour mission de coordonner les projets structurants de la collectivité (en appui des chefs de projets), de piloter les dispositifs CRTE et PCAET (pilotage, suivi,

évaluation), et faire le lien entre les différents dispositifs associés (COP régionale, Petite Ville de Demain, OPAH RU, Contrat Eau Climat) dans lesquels la collectivité ;

Considérant que, dans le cadre des financements Fonds Verts spécifiques au PCAET, le poste de chargé de mission est finançable ;

Considérant que le plan de financement est le suivant :

Coût annuel du poste	Financement Fonds Vert PCAET (80% de la dépense)	Total des subventions	Reste à charge CCV
55 000 €	44 000 €	44 000 €	11 000 €

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette demande de subvention Fonds vert pour le poste de chargé de mission coordination transversale dans le cadre du PCAET ;

AUTORISE le Président à procéder au dépôt des demandes de subvention sur les plateformes dédiées ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et tous les actes nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le : 05/09/2025

Transmis en Préfecture le : 05/09/2025



Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.